

# Efficacité Énergétique

Décret, arrêté, CSPE évitée

Direction des Systèmes Énergétiques Insulaires

5 juin 2013



sei

# PROBLEMATIQUE

# PROBLEMATIQUE

Du fait de la péréquation tarifaire, dans les ZNI, les Particuliers, Professionnels et les entreprises paient l'électricité à un prix très inférieur à son coût de production. De ce fait, l'électricité est souvent pour eux plus compétitive que d'autres énergies (fioul, GPL, solaire thermique) et les solutions électriques les plus efficaces ont plus de difficultés à s'implanter sur le marché.

**Pour EDF, gestionnaire du système électrique, l'objectif est de réduire l'impact sur la CSPE des surcoûts de production d'électricité en agissant pour diminuer la consommation d'électricité des clients.**

Le premier axe de travail pour EDF est d'identifier les projets ou produits qui seraient naturellement compétitifs si l'électricité était vendue au client final à son vrai prix. Cette identification des bons produits et bons projets est plus ou moins difficile en fonction des marchés et des usages de l'électricité. C'est pourquoi, nous distinguerons ici trois cas :

**Le marché des grands clients industriels et tertiaires (Business to Business) :** sur ce marché, développer une action efficace et rentable pour la collectivité est assez simple (encore plus avec des industriels),

**Le marché diffus des Particuliers et des Professionnels :** sur ce marché, il faut être plus vigilant car le comportement du consommateur n'obéit pas rationnellement au signal prix et l'impact direct d'une action est moins facilement mesurable,

**Les Grands Projets d'Infrastructure qui agissent à long terme sur la consommation,** dont l'effet est à posteriori facilement mesurable mais qui nécessite des investissements importants dont la rentabilité à priori est plus aléatoire.

**Historiquement, EDF agit sur les deux premiers marchés depuis le début des années 90. Depuis 2004, le régulateur a validé chaque année l'intérêt, pour réduire la CSPE, des actions de MDE réalisées par EDF.**

## LE MARCHÉ DIFFUS (PART et PRO)

Le pilotage de la rentabilité pour la CSPE des actions réalisées sur le marché diffus est plus délicat pour plusieurs raisons :

- Il est nécessaire **d'agir différemment sur les différents leviers du mix Marketing en fonction des produits** : communication, prime, filière de commercialisation,
- **la limite de compétitivité des produits est variable** selon les clients et selon les offres. Les clients n'ayant pas que le prix de l'énergie comme critère de choix, un taux de placement des produits existe sans action d'EDF (Effet d'aubaine), A contrario, nos actions engendrent des réductions de consommation non comptabilisées (isolation par un bricoleur).
- **le contrôle de la réalité et de la qualité de l'action** est plus difficile à mettre en œuvre.

**C'est pourquoi, nous devons sur le marché diffus conserver un écart important entre la valeur pour la CSPE et le coût global de promotion des produits.**

Dans nos offres, on peut distinguer différentes catégories :

- **des offres très rentables pour la CSPE, très compétitives**, avec des temps de retour pour la CSPE très faibles sur des produits grand public importés : lampes, réducteur d'eau, Coupe Veille,
- **des offres très rentables, compétitives avec des temps de retour moyen pour la CSPE** sur des produits importés mais créant de la valeur locale du fait de la pose et de la maintenance : Chauffe-eau solaire, climatisation de classe A dans les DOM, Insert Bois en Corse, ...,
- **des offres rentables, compétitives avec des temps de retour long pour la CSPE sur l'amélioration du Bâti**. Elles sont très fortement créatrices d'emplois et représentent un gisement d'économies important : Isolation contre le froid en Corse et le chaud dans les DOM, protection solaire, Double vitrage, ...

**La priorité est d'investir sur l'amélioration du Bâti tout en continuant à promouvoir les produits Grand Public économes en électricité**

# LE MARCHÉ DES GRANDS CLIENTS

## **Le pilotage de la rentabilité pour la CSPE de la promotion de solutions efficaces est assez simple**

Les clients raisonnent en temps de retour des investissements et recherchent des temps de retour courts. Il s'agit donc pour EDF d'intervenir sur les projets ne se faisant pas naturellement (temps de retour très court, inférieur à deux ans, le client fait sans EDF) et qui ne se ferait pas sans aide (temps de retour trop long, trois ans et plus).

Actuellement, nos aides sont plafonnées par des critères simples : **l'aide ne doit pas aboutir à des temps de retour trop faibles pour le client et ne doit pas dépasser un pourcentage de l'investissement**. L'aide est définie et validée par les managers au vu d'un dossier qui comporte notamment une estimation des gains énergétiques annuels et la valeur CSPE de l'opération réalisée .

Une convention spécifique est signée entre EDF et les industriels. Le contrôle de la réalisation effective des installations et des gains est relativement simple. Pour les plus grosses affaires, un comité de suivi est prévu dans la convention.

**De fait, le gain annuel sur l'électricité économisée par la CSPE étant supérieur au gain du client sur la même électricité et les clients recherchant des temps de retour des investissements très courts, nos aides sont toujours sur ce marché incontestablement très rentables pour la CSPE.**

**La CSPE est réduite à long terme.** Les industriels en réduisant leurs factures énergétiques deviennent plus compétitifs. Les grandes administrations réduisent leurs charges en énergie en isolant les bureaux et en investissant dans des technologies de climatisation très performantes. La réalisation des travaux est créatrice d'emplois.

**Dans le cas particulier de certains hôpitaux, EDF voit un intérêt complémentaire à la réduction de la consommation de ces clients qui sont de très mauvais payeurs.**

# LES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE

**Il n'y a pas eu, à ce jour, de projet de ce type faisant l'objet d'aides d'EDF au titre de la réduction de la CSPE.** Néanmoins des projets sont à l'étude :

## **Les SWAC (Sea Water Air Conditioning) :**

Ils visent à utiliser l'eau froide (entre 5 et 7°C) des profondeurs pour climatiser des grands bâtiments tertiaires ou alimenter des réseaux de distribution d'eau froide alimentant des zones urbaines denses (SWAC de GDF Suez à St Denis de La Réunion, SWAC EDF pour l'Hôpital de St Pierre à La Réunion). Les économies d'électricité liées à la climatisation des bâtiments sont spectaculaires (75 à 95%) et les volumes économisés sont très significatifs **puisque les deux projets permettraient à eux seuls de réduire de plus de 1% la consommation d'énergie de la Réunion.**

## **La récupération de la chaleur fatale des centrales EDF pour alimenter en chaleur ou en froid à travers des réseaux les agglomérations environnantes.**

Là aussi, les économies d'électricité et d'énergie sont spectaculaires. Un projet de réseau de chaleur est en cours de réalisation à St Pierre et Miquelon (les investisseurs sont EDF pour la récupération de chaleur et la Collectivité territoriale de St Pierre (SEM)). Il se réalise sans aide au titre de la CSPE. Deux projets de réseau de froid sont à l'étude au Port à La Réunion et à Jarry en Guadeloupe. Un projet de réseau de chaleur est à l'étude à Lucciana en Corse.

**Chaque projet est donc susceptible de permettre, s'il se réalise, une réduction annuelle très significative de la CSPE. Il sera facile d'estimer les économies d'électricité que permet un SWAC ou un réseau de chaleur et de froid existant. Il est quasi certain que sans aide CSPE, les projets ne pourront pas se faire.**

**Le contrôle à posteriori est simple** puisque dans tous les cas, il y aura mesure des énergies distribuées soit par le réseau, soit par le SWAC.

**Les règles de pilotage des aides CSPE qui permettraient de favoriser l'émergence de tels projets restent à établir.**

# PRINCIPES GENERAUX

# PRINCIPES GENERAUX DE LA VALORISATION CSPE

Pour toute action d'efficacité énergétique étudiée par EDF, qu'elle concerne le marché de masse, les grands clients ou les grands projets, la même méthodologie est appliquée :

- Evaluation du profil de l'économie réalisée pour l'usage considéré (annuel, mensuel, horaire).
- Calcul de la valeur CSPE correspondante de l'usage, prenant en compte les coûts de production sur la base des coûts marginaux de développement, la vente d'électricité par le tarif et la valeur TURPE. La valeur est cumulée sur la durée de vie de l'usage et actualisée volontairement à 8% de manière conservatrice.
- Identification de la valeur « client » de l'économie : ce qu'il gagne via le tarif et ce qu'il doit investir pour le projet
- Détermination de l'incitation commerciale.

**Avec ces éléments d'appréciation, la contribution d'EDF aux projets d'efficacité énergétique est déterminée en ayant pour but systématique de maximiser le gain CSPE tout en permettant que le projet puisse effectivement se réaliser.**

D'une manière générale, l'aide CSPE par rapport à la valeur CSPE calculée est appréciée au regard du volume d'économie généré. Une économie faible en volume conduit à une part relative faible de l'aide par rapport à la valeur CSPE. A l'inverse une économie forte peut aboutir à une aide relative plus importante.

**Dans tous les cas la contribution financière est calée pour garantir un gain incontestable pour la CSPE.**